République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 125.17 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Portant rectificatif d'une erreur matérielle

Membres du Conseil Communautaire :
- **En exercice :** 93
- **Présents ou représentés :** 79
- **Votants :** 79
- **Suffrages exprimés :** 78 (78 pour et 1 abstention)
- **Secrétaire de séance :** M. Nicolas JAUBERT

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

Le dix avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le quatre avril deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Laragne-Montéglin, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la CCSB.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Bruis : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
  - M. Edmond FRANCOU
  - M. Damien DURANCEAU
  - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Piarre : M. Eric ODDOU représenté par sa suppléante, Mme Elisabeth GILLIBERT
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL représenté par sa suppléante, Mme Evelyne GAUTHIER
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - Mme Henriette MARTINEZ
  - M. Jean-Marc DUPRAT représenté par Mme Henriette MARTINEZ à qui il a donné procuration
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Laurent MAGADOUX
  - M. Gino VALERA
  - M. Robert GARCIN représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
  - M. Michel JOANNET
  - M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Lazer : Mme Patricia MORHET RICHAUD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Patrick AURIAULT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
16 MAI 2017
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par son suppléant, M. Eric RANGER
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Lucienne BARBERO représentée par Mme Florence CHEILAN à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Laurence ROUSSEAU
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Cyril MONTANT
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Bernard MATHIEU
  - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
  - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - M. Franck PERARD
  - Mme Christiane GHERBI
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Marcel BAGARD
  - M. Nicolas LAUGIER
  - M. Michel AILLAUD
  - Mme Christiane TOUCHE
  - M. Christian GALLO
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - M. Christophe LEONE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Isabelle BOITEUX à qui il a donné procuration
  - M. Albert MOULLET
  - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI représentée par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Patrice COLOMBERO
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montmorin : Mme Evelyne AUBERT
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU

- Pour la commune de Sainte Marie de Rosans : M. Jean-Louis CORREARD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE

<u>ORDRE DU JOUR</u> : Taux d'imposition 2017

La vice-présidente déléguée aux finances propose d'adopter les taux d'imposition suivants pour l'année 2017 :

Imposition	Base	Taux proposé	Produit attendu
Taxe d'Habitation	32 123 000	7,94 %	2 550 566 €
Taxe sur le Foncier Bâti	42 208 000	3,34 %	1 409 747 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti	1 002 000	11,63 %	116 533 €
Cotisation Foncière des Entreprises	27 893 000	25,68 %	7 162 922 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (vallée de l'Oule)	161 735	13,90 % (statu quo par rapport à 2016)	22 481 €

La vice-présidente rappelle qu'il est possible d'uniformiser progressivement les taux de taxe ménage (TH, TFB, TFNB) sur une période maximum de 12 ans.
Concernant la CFE, dans le cadre de l'étude financière et fiscale préparatoire à la fusion, il avait été proposé d'opter pour un lissage des taux sur une période de 9 ans. Il reste également possible de rallonger la période de lissage jusqu'à 12 ans.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- adopte les taux d'imposition proposés ;
- décide à l'unanimité d'opter pour un lissage des taux de TH, de TFB, de TFNB et de CFE sur une période de 12 ans.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch